

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI**  
**TERRITORIAL**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique**  
**et de l'Environnement**  
**Section des Installations Classées**

**Commune de SAINT-LAURENT-BLANGY**

-----  
**Enregistrement en vue d'exploiter un technocentre régional**  
**de la méthanisation**  
**SAS EURAMETHA**

-----  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

La SAS EURAMETHA, dont le siège social est situé 146, allée du bastion de la reine – 62000 Arras, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un technocentre régional de la méthanisation, rue Henri Becquerel – 62223 Saint-Laurent-Blangy.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 24 juillet 2020.

Le dossier est consultable en mairie de Saint-Laurent-Blangy, commune d'implantation du projet, du 24 août 2020 au 25 septembre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la préfecture du Pas-de-Calais – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.